

Résolutions des Ministres

Les ministres chargés des finances des pays de la Zone franc réunis le 6 avril 2012 :

1) Constatent que le ralentissement économique global et la fragilité persistante des marchés financiers internationaux en 2011 n'ont pas débouché sur une décélération de l'activité économique, dans la plupart des pays de la Zone franc. La croissance atteint 4,6 % en CEMAC et 2,6 % aux Comores. En UEMOA, le ralentissement moyen de l'activité à 1,7 % résulte avant tout du recul de l'activité de 4,7 % en Côte d'Ivoire, suite à la crise post électorale de début d'année et de mauvaises conditions climatiques qui ont perturbé la production agricole dans la plupart des pays de l'Union. Les effets de la crise en Côte d'Ivoire sont toutefois progressivement résorbés grâce à la normalisation de la situation politique et aux mesures de redressement rapide prises par les autorités avec le soutien des partenaires au développement.

2) Prennent acte de la convergence des politiques macroéconomiques en 2011, qui doit se poursuivre.

Au total, trois pays de l'UEMOA, respectent les quatre critères de base retenus dans le cadre des processus de convergence régionale, un pays respecte trois critères sur quatre, quatre pays respectent deux critères. En CEMAC, le respect des quatre critères par un pays et de trois critères par trois pays sur six témoigne d'une amélioration de la convergence nominale au sein de la sous-région. Le suivi du critère relatif aux arriérés doit être amélioré. Les Comores respectent l'ensemble des critères de base, à l'exception de celui relatif à l'accumulation d'arriérés.

Le solde budgétaire de base en UEMOA s'est détérioré de 0,5 point du PIB, pour atteindre un déficit de 1,3 % du PIB. Cette évolution reflète à la fois l'augmentation globalement soutenue des dépenses et de moindres recettes. Dans la CEMAC, la progression des recettes, en lien avec la hausse des cours pétroliers, a permis de consolider l'excédent budgétaire de base à 7,5 % (contre 2,3 % en 2010). Aux Comores, le solde budgétaire de base s'est amélioré, avec un excédent de 1,1 % du PIB (contre un déficit de 2,2 % en 2010).

La hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie a nourri les tensions inflationnistes. En UEMOA, dont les pays ont connu une campagne agropastorale en demi-teinte, les prix à la consommation ont augmenté de 3,9 % en 2011, contre 1,4 % en 2010, excédant la norme communautaire. En CEMAC, l'inflation a accéléré également de 1,4 % en 2010 à 2,6 % en 2011. Aux Comores, l'inflation a en revanche diminué de 3,8 % en 2010 à 1,8 % en 2011.

La dette publique en UEMOA a représenté 41,1 % du PIB en 2011, soit un niveau comparable à celui de 2010. Tous les pays de l'Union respectent le critère relatif à l'endettement. Une baisse sensible de la dette publique dans l'Union devrait survenir en 2012, en raison principalement des annulations de dettes liées à l'initiative PPTTE attendues en Côte d'Ivoire. En CEMAC, le poids de la dette publique a continué à se réduire, revenant à 12,6 % du PIB en

2011 contre 13,8 % en 2010. Aux Comores, après l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTTE à la mi 2010, le niveau d'endettement a continué de décroître, s'établissant à 59,9 % du PIB à la fin 2011 (65,4 % à la fin 2010).

3) Relèvent les perspectives prometteuses de croissance pour 2012, dans un contexte d'incertitude persistante sur le rythme de la croissance mondiale. En UEMOA, le dynamisme du secteur minier dans plusieurs pays de l'Union, combiné au rattrapage économique en Côte d'Ivoire lié à la politique de reconstruction adoptée par le Gouvernement, se traduirait par une accélération significative de la croissance économique, à plus de 6 %. Dans la CEMAC, la croissance économique se maintiendrait autour de 5 %. Aux Comores, la croissance pourrait s'établir à 3 %.

Les tensions inflationnistes, bien que contenues, appellent à une vigilance particulière du fait de la volatilité importante des prix des matières premières et alimentaires. Combinée aux aléas climatiques qui ont affecté la production agricole, la hausse des prix des produits de base a conduit à une situation difficile en matière de sécurité alimentaire dans la zone sahélienne, qui fait l'objet de mesures d'urgence de la part de l'UEMOA et de la communauté internationale.

Les efforts de consolidation budgétaire devront être poursuivis par le respect des objectifs de mobilisation des recettes fiscales, de maîtrise de la masse salariale et d'exécution des programmes d'investissement.

4) Se félicitent de la production du premier rapport sur la convergence réelle établi selon les indicateurs adoptés en 2011. Ce suivi de la convergence réelle doit permettre de dessiner les axes d'effort afin de combler les écarts subsistant entre les pays au sein de chaque sous-région. Les Ministres constatent notamment que dans l'UEMOA comme dans la CEMAC, l'évolution des niveaux de vie depuis 2007 a recouvert des situations différenciées selon les pays. En ce qui concerne le climat des affaires, ils conviennent de la nécessité de l'améliorer dans les trois zones. Ils invitent également les Commissions à proposer des mesures visant à augmenter la part du commerce intracommunautaire. Les obstacles subsistant à la liberté effective de circulation des ressortissants communautaires au sein de la CEMAC doivent également être levés.

5) Encouragent la poursuite des travaux par les organes compétents des deux sous-régions et des Comores relatifs à l'évolution du critère d'endettement, en lien avec la récente révision du Cadre de Viabilité de la Dette du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

6) Soulignent l'importance, dans le processus d'intégration sous-régionale, que revêt l'application des textes communautaires et invitent à cet égard les Commissions à leur en rendre compte, dans le cadre du suivi de la convergence réelle.

7) Expriment leur satisfaction relative à l'avancement, sur la base des termes de référence approuvés le 19 septembre 2011, de l'étude sur les gains attendus de l'intégration économique régionale en Zone franc, dont les conclusions leur seront rendues à l'automne 2012. Ils invitent le comité de

convergence, en tant qu'organe de pilotage de l'étude, à apporter un appui actif au bon déroulement de l'étude.

1) Solde budgétaire positif, taux d'inflation inférieur ou égal à 3%, encours de la dette publique inférieur à 70 % du PIB et non-accumulation d'arriérés intérieurs comme extérieurs